Micro Crèche Kids & Cie

Réunion de rentrée famille - Micro-crèche TADAM - Année 2025/2026

Ordre du jour :

- **Rappel du règlement de fonctionnement**
- **L'accueil des familles**
- **Les transmissions**
- **Le doudou et la tétine**
- **La journée type de l'enfant / activités d'éveil**
- **L'aménagement de l'espace**
- **L'autonomie**
- **Le repas**
- **Le sommeil**
- **Le thème de l'année et les projets**
- **La place des familles**

☺ **Règlement de fonctionnement**

Nous avons changé de gestionnaire au mois d'avril 2025. C'est désormais Monsieur et Madame SOLITAIRE qui sont les nouveaux gestionnaires du réseau Kids&Cie. Ce changement n'a eu aucun impact sur l'accueil des enfants, les équipes et le fonctionnement mis en place.

La structure accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, dont les parents travaillent et/ou résident à La Roche sur Yon ou dans les villes limitrophes. La capacité d'accueil maximale de TADAM est de 11 enfants simultanément (10 avec surnombre à 11).

Rappel des horaires d'ouverture : La structure est ouverte de 8h à 18h30 du lundi au vendredi.

Depuis le mois de septembre 2024, toutes les familles en contrat régulier ont un forfait à la journée qui couvre toute l'amplitude horaire de la crèche (de 8h à 18h30). Les familles peuvent utiliser cette amplitude comme elles le souhaitent. Toutefois, l'accueil des enfants le matin se fait jusqu'à 9h30 maximum avec un départ possible à 13h. L'après-midi, l'accueil des enfants peut se faire à 13h avec un départ possible à partir de 16h30. L'objectif est que les professionnelles soient entièrement disponibles pour les enfants sur les temps forts de la journée (activités, repas, sieste…).

Le temps de transmission est inclus dans le temps contractualisé de présence de l'enfant : Les contrats régulier s'arrêtent tous à 18h30, les parents doivent donc arriver un peu avant afin de quitter la structure à 18h30.

Fermeture de la structure pour l'année 2025-2026 :

- Du vendredi 19 Décembre au soir (à 18h30) au dimanche 28 décembre 2025.
*Pour rappel, les jours du **24 et du 31 décembre**, la structure ferme ses portes exceptionnellement à 17h30 à la place de 18h30.* Ce sera le cas cette année pour le mercredi 31 décembre.

- Du vendredi 10 Avril au soir jusqu'au dimanche 19 Avril 2025 inclus.
- Du vendredi 7 Août au soir au dimanche 30 aout 2025.

La structure est fermée tous les jours fériés. Le jeudi de l'Ascension est une journée travaillée pour les salariés, c'est la journée pédagogique de la crèche (le jeudi 14 mai 2026).

Pour rappel, les jours de congés supplémentaires posés par la famille, les absences pour maladie et les jours fériés sur les temps d'accueil du contrat ne sont pas déduits de la facture.

Seuls les parents ou les personnes autorisées sur la fiche enfant peuvent conduire et venir chercher l'enfant à la micro-crèche. Ces personnes devront se munir d'une pièce d'identité à chacune de leur venue. L'enfant ne pourra pas être confié à une personne de moins de 18 ans.

Les enfants seront accueillis habillés et ayant pris leur petit déjeuner à leur domicile.

Logiciel AQOONA: Depuis la rentrée de septembre 2024, nous utilisons à la crèche un nouveau logiciel, AQOONA.

L'équipe a désormais en section une tablette tactile :
Pour pointer les arrivées et les départs des familles
Noter les transmissions pour chaque enfant (plus de feuille de transmission papier)
Prendre des photos des enfants et les transmettre aux parents via la plateforme

Les familles ont un accès personnel à une application via leur smartphone, tablette... qui permet d'avoir :

✴️ Une visibilité sur les horaires d'arrivée et de départ de leur enfant

✴️ Des actualités individuelles (par exemple : une relance sur une facture impayée, une relance sur un document demandé, etc...)

✴️ Des actualités collectives (par exemple : sorties, venue de la photographe, fête de fin d'année, etc...)

✴️ Un partage hebdomadaire de photos prises par les professionnelles au cours de la journée

✴️ Un récapitulatif en fin de journée, après la fermeture des crèches, des informations physiologiques de leur enfant au cours de la journée d'accueil (heures de sieste, informations concernant les repas, prise de médicament).

Nous transmettons aux familles par le biais de l'application uniquement les informations physiologiques de l'enfant. Lors des transmissions, nous échangerons plus particulièrement avec les parents sur les anecdotes, les activités, le comportement de l'enfant, ses interactions....

En projet : des fonctionnalités seront développées plus tard par le concepteur du logiciel :

✴️ Un transfert de documents

✴️ Des réservations de créneaux supplémentaires occasionnels en fonction des disponibilités

✴️ Un partage d'informations sur leur enfant (par exemple : une absence programmée, un rendez-vous médical, etc...)

Ce nouveau service est facturé aux familles 3 euros par mois et par contrat.

Maladies :

Dès lors qu'il sera constaté de la fièvre ou toute autre signe de maladie, le personnel informera les parents. Il vous sera demandé de venir chercher votre enfant en fonction de l'état général de ce dernier.

L'enfant malade peut être accueilli après accord du médecin traitant et sous certaines conditions :

- Un enfant fiévreux peut-être accueilli en fonction de son degré de tolérance
- Ne pas être atteint de maladie à éviction obligatoire (coqueluche, scarlatine, angine à streptocoque...).
- Pour toutes les maladies, la situation sera étudiée au cas par cas en fonction de l'état général de l'enfant par la référente technique avec le concours du référent santé et accueil inclusif.

Les médicaments :

Le Doliprane : En cas de température supérieur à 38°, l'équipe est autorisée à peser les enfants à la crèche avant d'administrer une dose-poids. Pour cela, la famille doit signer une feuille d'autorisation et fournir une ordonnance du médecin qui sera valable pour la durée du contrat d'accueil de l'enfant (cf. ordonnance annuelle à compléter). *L'ordonnance est valable 1 an mais on demande une réactualisation à chaque début de contrat.*

Traitement médical :
Tout traitement médical donné à la maison doit être signalé à l'équipe. Les médicaments sont donnés à la maison chaque fois que cela est possible.

Selon le code de la santé publique, aucun médicament (traitement, crème...) ne peut être administré par le personnel, sans copie de l'ordonnance à jour.
Le médicament a déjà été administré à l'enfant au moins une fois par les parents à la maison (vérification d'une éventuelle réaction allergique).
Le parent doit noter sur l'ordonnance qu'il autorise l'équipe à administrer à son enfant les médicaments prescrits sur l'ordonnance, date et signe.
En cas de médicament générique, le pharmacien indique sur l'ordonnance ou sur la boîte la correspondance.
Le traitement est fourni par les parents avec le nom de l'enfant sur chaque boîte et la posologie précise. Il est dans sa boîte d'origine avec la notice, la cuillère mesure, la pipette ou autre moyen de mesure.
Les parents reconstituent à la crèche devant l'équipe les médicaments qui doivent l'être (ex : antibiotiques).
Les parents ont préalablement expliqué au professionnel le geste qu'il lui est demandé de réaliser.
Le parent apporte un flacon neuf qui restera à la crèche pour toute la durée du traitement

Arnica et Camilia : La famille doit fournir une ordonnance du médecin qui sera valable pour la durée du contrat d'accueil de l'enfant soit 1 an au maximum (Cf. ordonnance annuelle à remplir). *On demande une réactualisation à chaque début de contrat.*

La crème pour le change (pâte à l'eau uniquement), la crème solaire et le sérum physiologique : pourront être appliqué sous décharge de votre part. Merci de nous fournir une crème solaire neuve chaque année, au nom de l'enfant. Pour les crèmes pour le change qui ne sont pas des pâtes à l'eau, il faut une ordonnance du médecin.

Il vaut mieux éviter d'apporter à la crèche des gros flacons de sérum physiologique (pour les DRP à la seringue) car une fois ouvert, nous ne pouvons les conserver qu'une semaine au réfrigérateur. Il vaut mieux apporter une boite avec des pipettes de sérum physiologique en unidose.

Pour les crèmes pour le change, une fois ouverte, s'il n'y a pas de date de limite d'utilisation d'indiquée sur l'emballage, on pourra s'en servir pendant 1 an au maximum.

Projet d'Accueil Individualisé : établi pour 1 an (modèle Kids&Cie)

Accueil de l'enfant différent :

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions d'âge dès lors que leur handicap permet au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants et qu'il n'y ait pas à pratiquer de soins particuliers.

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le médecin de famille, la référente technique sous validation du référent santé et accueil inclusif.

Référent Santé et accueil inclusif :

En lien avec le décret du 30 Août 2021, nous avons depuis septembre 2022 un référent santé et accueil inclusif. Depuis septembre 2024, il s'agit de Madame Sylvie LECOINTE, une infirmière puéricultrice. Elle est joignable quotidiennement par les équipes et assure des temps de formation et de sensibilisation tout au long de l'année dans le respect de 10h annuelle, soit 2h par trimestre.
Elle a pour mission de :
- Veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière (PAI si besoin).
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des parents.
- Repérer les enfants en danger ou en risque de l'être.
- Établir, en concertation avec le responsable, les protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.
- Procéder, lorsqu'elle l'estime nécessaire et avec l'accord des parents ou représentants légaux, à un examen de l'enfant afin d'envisager si besoin une orientation médicale.

Analyse de pratiques professionnelles :

Les équipes participent tous les ans à 3 séances d'analyse de pratique professionnelle. C'est également Madame Sylvie LECOINTE, infirmière puéricultrice, qui anime les séances. .

Une séance d'APP est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. L'objectif est notamment de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe.
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations**.**

Les réunions d'équipe :
La référente technique des structures anime tous les mois une réunion d'1h30 avec chacune des deux équipes. Lors de ces réunions, chaque professionnel peut partager les difficultés qu'il rencontre au quotidien. Nous échangeons autour d'observation d'enfant, sur l'organisation de la crèche. Nous retravaillons également les différents supports (ex : livret de familiarisation, feuilles de tâches en fonction des horaires…). L'équipe travaille sur les différents projets mis en place pour l'année ainsi que sur la réécriture du projet pédagogique.

Rappel pour les bijoux et petits objets : Le port de bijoux (collier d'ambre y compris), en raison du danger qu'il présente, est strictement interdit. Les parents devront également s'assurer que leur enfant n'introduit pas de petits objets au sein de la micro-crèche (billes, bonbons, barrettes, pièces de monnaie, petits jouets...) en raison du risque d'ingestion. Les attaches tétines ne sont également pas autorisés.

Vêtements de rechange : Nous vous remercions de bien penser à mettre dans le sac de votre enfant des vêtements de rechange (++) et un sac pour les vêtements sales. Les vêtements de l'enfant et son sac doivent être marqués au nom de l'enfant.

Anniversaire : Pour les anniversaires de vos enfants, vous pouvez apporter un gâteau. Il doit s'agir de produits industriels sous vide, pour lesquels nous pourrons effectuer une traçabilité des produits (n° de lot, DLC…).

Stagiaires et apprentie : Tous les ans, nous accueillons des stagiaires dans le domaine de la petite enfance (EJE, AP, CAP AEPE). Les stagiaires participent à la vie de la structure mais ne sont pas comptés dans les effectifs du personnel encadrant.

Pour la troisième année, nous allons accueillir une apprentie qui est en contrat d'apprentissage pour 1 an dans le cadre de sa formation CAP AEPE (petite enfance). L'apprentie fait partie de l'équipe. Ayant le BAC PRO SAPAT, elle pourra aussi effectuer des remplacements ponctuels à la journée. Elle est présente 4 jours par semaine chez TADAM tout au long de l'année, les cours ayant lieu le mercredi à la MFR de Chantonnay.

- ☺ **Accueil des familles**

L'accueil en crèche est un mélange d'émotions entre celles vécues par l'enfant (angoisse de séparation…) et celles du parent (culpabilité, angoisse…).

Les membres de l'équipe sont là pour soutenir et accompagner ces séparations.

Le parent est le 1er éducateur de son enfant : Les premières fois ont d'abord lieu dans le cercle familial avec les parents (ex : diversification alimentaire, « propreté »)

Chaque famille a des attentes et nous les écoutons, les respectons et essayons au maximum d'y répondre.

Il ne faut pas hésiter à nous questionner, à nous dire ce qui vous convient ou non, à prendre rendez-vous si besoin…, la disponibilité fait partie de l'accueil.

La crèche est un espace ouvert où vous êtes conviés à rentrer, à jouer avec votre enfant un petit temps si vous le souhaitez.

Les séparations peuvent être difficiles, il est important de prendre le temps de se dire aurevoir mais de ne pas revenir, ce qui prolonge ou ravive la difficulté de se séparer.

- ☺ **Transmissions**

Les transmissions du matin : L'objectif est d'assurer la continuité entre la maison et la crèche (passage de relais). L'équipe a besoin de connaître l'état général de l'enfant, repas et sommeil pour les plus jeunes, savoir si l'enfant est malade, si des médicaments ont été donnés... Nous sommes à l'écoute des demandes des familles et les respectons dans la limite où la collectivité peut y répondre. L'équipe accompagne l'enfant et ses parents durant la séparation, l'objectif étant de trouver ce qui permet l'apaisement de votre enfant (coucou par la fenêtre, être posé au sol, besoin de bras, accompagnement de l'enfant par le parent vers un jeu…). Accueil des émotions de l'enfant (tristesse, colère…).

Paniers du hall d'entrée : Les paniers sont accessibles aux enfants pour qu'ils puissent être autonomes (prendre et ranger tétine et doudou, chaussettes, chapeau, veste…). Chaque panier est distingué par une photo de l'enfant. Les enfants retrouvent ce petit repère sur la bannette de la salle de change et au-dessus de leur lit.

Les transmissions du soir : Il s'agit d'un échange convivial sur ce qui a été proposé et vécue par votre enfant au cours de la journée (ex : sa réaction, son attitude face à ces nouvelles expérimentations, découvertes, relations avec les autres…). Elles se font à partir d'une fiche de transmissions informatisée remplie tout au long de la journée.

Plusieurs familles peuvent venir récupérer leur enfant sur un même créneau horaire. Nous nous excusons d'avance mais nous demandons à chaque famille de patienter afin de rendre ces transmissions agréables, personnalisées et de qualité.

Certaines activités sont réalisées par une professionnelle qui ne sera pas présente ou disponible pour les transmissions du soir, il est donc possible que le lendemain la professionnelle concernée puisse vous faire le récit de petites anecdotes.

Pour améliorer la qualité d'accueil des enfants, nous vous invitons à avancer au sein de la pièce de vie au moment des arrivées et des départs. Des surchaussures sont à votre disposition au niveau du hall d'entrée. L'objectif est que les temps de transmissions avec les parents se fassent au sein de la pièce de vie pour que les professionnelles puissent rester au sol auprès des enfants

et ainsi sécuriser le groupe. Les parents auront ainsi des transmissions plus privilégiées et avec plus de confidentialité vis-à-vis des autres familles qui peuvent arriver dans le hall d'entrée.

- ☺ **Doudou et tétine**

Le doudou, si l'enfant en a choisi un, est un objet très précieux pour lui, il lui appartient, c'est sa première possession. Il rassure l'enfant en votre absence. C'est aussi doudou qui vit souvent les premières expérimentations de l'enfant ou qui est le réceptacle de ses émotions.

L'enfant le demande principalement aux moments où il a besoin de réconfort (séparation, difficultés, conflits, siestes). Le doudou rappelle à l'enfant ses parents par son aspect familier et son odeur, et suscite chez l'enfant un sentiment de continuité dont l'enfant a besoin pour mieux supporter la séparation. Il est donc particulièrement précieux au moment de dire au revoir à son parent.

La tétine comme le doudou sont à disposition des enfants au cours de la journée. Nous les invitons à les poser pour aller au repas, pour les jeux extérieurs, les ateliers, quand l'enfant veut s'exprimer… mais doudou veille sur l'enfant, il n'est jamais loin.

Pour les plus petits, nous avons pu observer que parfois, un tee-shirt avec l'odeur de maman, de la maison, peut-être réconfortant.

Dans la mesure du possible, nous vous remercions d'apporter à la crèche toujours le même modèle de tétine pour que l'équipe puisse repérer plus facilement celle de chaque enfant et/ou d'y mettre une étiquette avec le prénom de l'enfant.

- ☺ **Journée type de l'enfant / activités d'éveil**

<u>Journée type :</u>

De 8h à 9h30 : Accueil des enfants de manière échelonnée – jeu libre

9h30-45 : Invitation des enfants au rangement de la salle

Temps chansons (chansons signées dont la chanson pour se dire bonjour)

Proposition d'un verre d'eau

Matin : Temps de sieste selon les besoins avec levés échelonnés

10h : Proposition d'atelier ou jeu libre

A partir de 11h : Début des repas diversifiés pris dans les bras ou en chaise à tablette

A 11h15 : Début des repas des enfants qui mangent à table

Après-midi : Temps de sieste selon les besoins avec levés échelonnés

A partir de 15h : Début des goûters diversifiés pris dans les bras ou en chaise à tablette

A 15h30 : Début des goûters pour les enfants qui mangent à table

Fin de journée : Jeu libre – Départs échelonnés à partir de 16h30

<u>Éveil des petits :</u>

Espace adapté, sécurisé et évolutif

Motricité libre

Éveil sensoriel : découverte d'objets (mous, durs, doux, sonore…), peinture propre, jeux de préhension, éveil musical, image contrastée, massage bébé, séance snoezelen adaptée à la petite enfance …

Éveil langagier : verbalisation, comptines, histoires…

Communication gestuelle associée à la parole

Ateliers d'éveil chez les grands :

La notion de plaisir est primordiale

Jeux individuel et/ou collectif

Jeu libre : accès libre aux jouets (jeux d'imitation, de construction…). L'enfant gère son activité sans l'adulte pour définir un cadre de jeu.

Activités dirigées : sur proposition de l'adulte ou d'un enfant, libre choix à l'enfant de participer ou non, pas de recherches de résultat final, on laisse libre cours à la créativité de l'enfant. Exemple de proposition : peinture, manipulation de riz ou autre, abaques, table mousse, pâte à sel, cuisine, jeux d'eau, loto, puzzles, découpage et collage…

- ☺ **Aménagement de l'espace**

L'aménagement de l'espace est un moyen de sécuriser l'enfant par des repères spatiaux, un environnement stable, fiable et constant. Les espaces sont pensés afin de satisfaire au mieux les besoins de l'enfant.

L'aménagement évolue en fonction des besoins (âge de l'enfant, besoins psychomoteurs…) néanmoins des espaces seront toujours situés aux mêmes endroits.

La décoration de la salle est évolutive en fonction des saisons et du thème de l'année.

L'espace bébé : est ouvert, sans barrière

Notre volonté est de favoriser les interactions entre enfants d'âge différents. L'adulte au sol est visible et repéré par tous les enfants. Il assure la sécurité nécessaire aux plus petits pour leur permettre de découvrir l'environnement et réaliser différentes expérimentations.

- ☺ **Autonomie**

Pour être autonome, l'enfant doit se sentir en sécurité dans l'environnement dans lequel il évolue, encore plus lorsque cet environnement n'est pas celui du cadre familial.

La sécurité physique et affective (présence, bras, disponibilité, bienveillance, paroles…) va permettre à l'enfant de s'autoriser à faire et de s'épanouir dans un nouvel environnement. L'enfant sait qu'à tout moment l'adulte peut être disponible pour lui s'il en a besoin.

L'autonomie est favorisée durant le jeu et les actions quotidiennes. Ces temps sont pensés et proposés de manière à encourager, favoriser et accompagner l'autonomie de l'enfant. Nous prenons le temps…

Dans le jeu libre, l'enfant gère son activité, il a le choix des jeux, la possibilité de s'exprimer, laisser libre cours à son imagination, il revit des situations vécues afin de mieux les intérioriser.

Au quotidien, nous encourageons et accompagnons l'enfant à faire par lui-même, nous lui proposons notre aide sans pour autant l'imposer :
. Repas : l'enfant peut s'installer seul à table, mettre son bavoir, se servir dans le plat avec la cuillère à soupe ou de l'eau avec le petit pichet, manger à la double cuillère puis seul, se débarbouiller seul devant le miroir…
. Change : nous changeons les plus grands qui le souhaitent debout (en accord avec les familles), ils peuvent se déshabiller seul, aller s'asseoir sur le pot ou le petit toilette s'ils le souhaitent, ils peuvent également s'essuyer et essayer de se rhabiller.... Au fur et à mesure de l'acquisition de « la propreté », l'enfant sera de plus en plus autonome dans ces gestes et la gestion de ses besoins d'aller aux toilettes….

Sur chaque temps, nous sécurisons l'enfant, nous lui montrons notre confiance en ces capacités par notre parole, nos gestes et nous l'accompagnons dans ces nouvelles acquisitions autonomes.

- ☺ **Repas**

Moment de plaisir, partage, échange, convivialité…

Livraisons quotidiennes en liaison froide réalisées par la société Ansamble.

Le menu de la semaine est affiché dans le hall d'entrée et au mois sur le compte Facebook de la structure.

Les biberons, sont confectionnés chaque jour, en fonction du rythme journalier de votre enfant. Nous n'acceptons que les boîtes de lait que nous ouvrons à la crèche. Elles vous sont rendues un peu avant la fin du délai de consommation. Même principe pour les bouteilles d'eau qui vous sont rendues au bout de 24h d'ouverture.

Les mamans qui le souhaitent peuvent venir allaiter leur enfant à la crèche. Elles peuvent également nous apporter du lait maternel en respectant les conditions de conservation et de transport.

La diversification alimentaire doit être commencée en amont par les parents à la maison. Chaque nouvel aliment jusqu'au 10/12 mois de l'enfant doit être proposé à la maison avant que l'équipe puisse le donner à la crèche.

Les repas des bébés sont donnés dans les bras d'une professionnelle, dans le fauteuil ou assise au sol. Quand l'enfant commence à vouloir prendre sa cuillère et à être plus autonome au moment du repas, il passe en chaise à tablette (repas avec une double cuillère) puis quand il est en est capable, il passe à la table.

Nous laissons l'enfant manger seul, s'il le souhaite, même s'il s'en met « partout… »

Présentation du repas aux enfants : L'adulte présente l'entrée à l'enfant et le laisse se servir s'il le souhaite. Quand l'enfant est prêt (ex : l'enfant ne veut plus de l'entrée), l'adulte nomme le plat et lui propose de se servir. Puis, quand l'enfant ne veut plus de son plat, l'adulte lui présente et lui donne le laitage et le fruit. L'adulte laisse devant l'enfant tous les éléments du repas pour qu'il puisse y revenir ensuite (ex : après avoir goûté l'entrée, l'enfant peut manger le plat et revenir ensuite à l'entrée). Cela reprend un peu l'idée du plateau repas où l'on a tout devant soi. L'enfant mange à son rythme, il n'y a pas d'attente entre les plats. La sortie de table se fait de façon échelonnée.

Depuis septembre 2022, les œufs sont introduits dans les menu « petits ». Des protéines végétales sont introduites dans les 3 types de menus tous les 15 jours. Vous trouverez un affichage à ce sujet dans le hall d'entrée de la crèche.

Des repas à thème sont notamment proposés par le prestataire aux enfants lors de la semaine du goût, de Noël et à l'occasion de Pâques.

- ☺ **Sommeil**

1 dortoir pour les plus petits – 1 dortoirs pour les plus grands.

Les plus petits : le rythme des siestes est à la demande dès que le besoin s'en fait sentir (observation des premiers signes de fatigue). Certains enfants sont en difficultés pour s'endormir seul dans le dortoir. Une professionnelle accompagnera dans ce cas l'enfant à l'endormissement dans son lit dans le dortoir, dans les bras ou sur un gros pouf bleu ou au sein même de la pièce de vie. Dans ce cas, l'accompagnement de l'enfant vers le dortoir se fera doucement, au fil du temps. Une surveillance des enfants lors de la sieste est effectuée par un membre de l'équipe aussi souvent que nécessaire, au minimum toutes les 10 minutes.

Les plus grands : le rythme de la sieste est plus régulier. Les enfants qui ne font qu'une sieste en début d'après-midi vont se coucher vers 12h30-45 (l'équipe s'adapte quand même au cas par cas : par exemple un enfant peut être couché plus tard si on observe qu'il s'endort plus facilement vers 13h30). Les enfants dorment sur des couchettes basses. 1 adulte est présent durant la sieste (de 12h30-45 à

14h environ) puis une surveillance des enfants lors de la sieste est effectuée aussi souvent que nécessaire, au minimum toutes les 10 minutes.

Chaque enfant dort toujours au même endroit, le logo de chacun est affiché au-dessus de son lit dans le dortoir.

Un temps calme autour d'histoires est proposé aux enfants avant la sieste du début d'après-midi.

Le doudou et la tétine de l'enfant, s'il en a, sont important pour lui sur ces temps pouvant réamorcer des sentiments d'angoisses en l'absence du parent.

Les réveils des enfants sont échelonnés.

De manière générale, nous ne réveillons pas un enfant qui dort… sauf après demande et discussions avec la famille (ex : on peut par exemple ouvrir la porte du dortoir des grands à partir de 15h s'il n'y a plus d'autres enfants couchés pour que l'enfant se réveille tranquillement avec les bruits ambiants)

☺ **Thème de l'année et projets**

Pour cette nouvelle année, l'équipe de TADAM a choisi comme thème : « Les 4 saisons ».

Des activités en lien avec ce thème seront proposées par les professionnelles tout au long de l'année (histoires, chansons, jeux, bricolage…).

<u>Différents projets vont être reconduit cette année</u> :

- Projet de communication gestuelle associée à la parole
- Projet des journées à thème (planning avec les dates dans le hall d'entrée et Facebook)
- Projet voiture horaire au niveau du hall d'entrée (Permet de savoir quelle professionnelle est présente chaque jour et son horaire de travail. Pour rappel, la professionnelle qui est de journée va suivre plus particulièrement les bébés et celles de matin (7h45-14h) et de soir (11h-18h45) suivront plus particulièrement les plus grands). L'apprentie est présente 4 jours par semaine sauf le mercredi et elle suit les enfants en fonction des besoins (ex : s'il y a plus de bébé, elle va aider sur le groupe des bébés, dans la continuité des soins).
- Projet Snoezelen adapté à la petite enfance (1 séance par mois au minimum)
- Partenariat avec l'association « Lire et Faire Lire » : Marie-Laure sera présente tous les lundis cette année de 9h30 à 10h00.
- Utilisation du kamishibaï crée il y a deux ans
- Projet autonomie au repas : Après le lavage des mains, chaque enfant qui mange à table va chercher sur un petit charriot son assiette, ses couverts et sa serviette. En fin de repas, l'enfant peut débarrasser ses affaires.
- Participation à la semaine nationale de la petite enfance qui aura lieu au mois de mars 2026
- Frise du temps pour que les enfants puissent avoir des repères temporels (réalisée avec des photos de la crèche ex : coin repas/ dortoir…)
- Partenariat avec une ludothèque pour emprunter des livres et des jeux (tous les mois et demi)
- Sortie à la médiathèque ou à la place Napoléon pour voir les animaux mécaniques. Ce fait sur la période de janvier à juin 2026 en fonction des horaires de ligne de bus. Une autorisation parentale sera demandée. La sortie à lieu à raison d'une fois par mois (le jeudi matin) pour deux enfants d'ABRACADABRA et deux enfants de TADAM accompagnés d'une professionnelle de chaque crèche.
- Plateaux d'inspiration Montessori
- Calendrier de l'Avent photos sur Facebook en décembre
- Album photos de famille pour chaque enfant à disposition dans les paniers du hall d'entrée: les nouvelles familles peuvent soit apporter un album (de préférence en tissu pour la solidité) ou juste des photos que l'on plastifiera.
- Venue de la photographe au printemps
- Projet en lien avec les poissons rouge (Hipo et Potame) : chaque famille pourra accueillir durant 1 semaine une peluche poisson qui sera prêtée à la famille avec une histoire et un cahier où vous pourrez raconter ce que votre enfant a fait avec la peluche durant la semaine.

- Accueil des familles : A son arrivée et accompagné de son parent, l'enfant pourra accrocher sa photo sur un tableau situé au sein de la pièce de vie.
- La Mud kitchen pour le jardin des enfants

- **<u>Nouveau projet 2025-2026 :</u>**
  Massage bébé : environ 1 fois par mois
  Projet de portage en écharpe
  En réflexion sur la mise en place d'un partenariat avec un psychomotricien sur l'année 2026

☺ **Place des familles**

- Le compte Facebook (photos des activités réalisées par les enfants, menus, projets, informations diverses à destination des familles…) et site Internet KIDS AND CIE (article publié ponctuellement)
- Accès famille individualisé à une application notamment pour récupérer des informations et des photos de son enfant.
- Le pot de l'été avec les familles sera de nouveau organisé à la fin de l'année et sera commun avec la micro-crèche ABRACADABRA (vendredi 10 juillet 2025 de 17h30 à 19h00)
- La réunion de rentrée avec les familles aura lieu tous les ans à cette période